



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Pour les céréaliers, les comptes n'y sont pas !

La Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation a présenté aujourd'hui les résultats définitifs des exploitations agricoles françaises pour l'année 2017. Si le revenu moyen disponible par céréalier est en légère hausse par rapport aux précédentes années, il n'en demeure pas moins dramatiquement faible. La situation n'est pas en passe de s'améliorer, puisque les charges pesant sur la profession risquent d'augmenter drastiquement l'année prochaine, à l'image de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD).

Paris, le 18 décembre 2018 – « Au bout du compte, le céréalier moyen arrive à peine à se dégager l'équivalent d'un SMIC ! » s'exclame Philippe Pinta, Président de l'AGPB. « Ces résultats insatisfaisants rendent l'augmentation de la RPD d'autant plus absurde ! ». Après soustraction des cotisations sociales, le résultat annuel d'un céréalier n'était en effet que de 14 000 euros en 2017. Si celui-ci reste faible, ce n'est rien en comparaison de la moyenne de ces 5 dernières années ! Un céréalier spécialisé n'aura en effet dégagé que 5000 euros par an sur la période 2013-2017 ! A titre de comparaison, l'augmentation prévue de la RPD, par rapport à cette moyenne, majorera les charges des céréaliers de 1500 euros par an, c'est donc 30% du résultat ! C'est inacceptable !

Par ailleurs, il est irresponsable de ne se focaliser que sur l'augmentation du résultat 2017. En effet, comme le souligne Philippe Pinta, « L'année 2016 était catastrophique pour les céréaliers, qui ont accusé en moyenne un déficit de 10 000 euros par UTA. 2017 n'a pas amélioré la situation avec une production moyenne, et des prix restés bas ».

L'augmentation de la RPD arrive donc dans contexte général très tendu. Elle s'ajoute d'autre part à une liste déjà longue de mesures qui mettront à mal la compétitivité des exploitations : séparation des activités de conseil et de vente pour les produits phytosanitaires, suppression des remises rabais et ristournes, interdiction de produits sans solutions économiquement viable... Si le gouvernement cherchait à dégouter les céréaliers du défi environnemental, l'objectif est atteint !

#### **Contacts presse : Agence Ressources de la Nature**

**Fadela Benabadji**

Tel : 01 85 09 83 70

Mobile : 06 11 34 22 39

[fbenabadji@agence-rdn.com](mailto:fbenabadji@agence-rdn.com)

**Guillaume Lorre**

Tel : 01 85 09 83 74

Mobile : 07 50 14 58 26

[glorre@agence-rdn.com](mailto:glorre@agence-rdn.com)

**A propos de l'AGPB :**

Créée en 1924, l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts des producteurs de céréales. L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus représentant les départements, issus du monde syndical et économique. Elle est une association adhérente de la FNSEA.